

M	<p>XXIIIème Congrès des Communes 2011</p> <p>Résolution finale</p> <p>La commune, pôle de stabilité</p> <p>Emma MARAEA, Maire de la commune de TAHAA</p> <p>5 Août 2011</p>
 <p>Amuitahira a nō te mau ʻoire SPCPF SYNDICAT POUR LA PROMOTION DES COMMUNES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE</p>	 <p>1</p>

<p>Nous, Maires de Polynésie Française, réunis en congrès dans la commune de Teva i Uta du 2 au 5 août 2011,</p> <p><u>Confirmons notre diagnostic de 2010 à savoir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Conscients des transformations rendues nécessaires par les insuffisances du passé, la contrainte de la situation présente et les défis des temps à venir, • Conscients de la nécessaire solidarité entre les institutions qui organisent notre pays, et leur articulation harmonieuse et efficace, • Affirmons notre attachement aux valeurs de la démocratie de proximité dont nous sommes les garants au plus près de nos concitoyens sur l'ensemble du territoire, • Affirmons notre rôle d'acteur incontournable du développement de notre Pays, • Assumons notre part de responsabilité dans la transformation du mode de gestion de nos communes • Assumons notre part de solidarité au niveau du Pays et de l'Etat face aux contraintes économiques et financières générées par la crise mondiale, 	 <p>2</p>
--	--

Certifions avec satisfaction la mise en œuvre des résolutions suivantes du Congrès de Punaauia :

- La création de la communauté des communes des îles Marquises et la dynamique engagée en matière d'intercommunalité par d'autres communes
- La modification de l'ordonnance FPC permettant l'intégration de tout le personnel recruté depuis 2004 et adaptant le texte à la réalité communale Polynésienne.
- L'unité du monde communal pour sauvegarder son intérêt dans le cadre du FIP et de la réflexion sur la fiscalité communale
- L'intensification du programme de formation des élus et des agents sous l'égide du SPCPF
- Les avancées encourageantes des missions du CFL
- La réalisation du séminaire de l'union Européenne sur le financement des compétences environnementales

3



Constatons depuis le congrès de Punaauia

- L'aggravation des difficultés sociales de nos concitoyens et leur limite en matière contributive
- L'aggravation des difficultés financières des communes mais aussi de nos deux partenaires
- Les contraintes de mise en œuvre des nouvelles compétences et d'obligation d'équilibre des budgets des services publics
- Le retard pris dans la mise en œuvre de la FPC malgré l'investissement du monde communal
- L'instabilité chronique du Pays
- L'absence de décision concrète du Pays en matière de fiscalité communale

4



Par la présente résolution, nous nous engageons nous-mêmes

- A affirmer la volonté des communes d'exercer leur compétences dans la pleine possession de leur autonomie par rapport à toute prétendue tutelle.
- A prendre conscience de la réalité de la situation de crise dans laquelle se trouvent les communes, le Pays et l'Etat dans un contexte de crise mondiale
- A prendre conscience de l'importance de l'échelon communal, comme élément de base sur lequel doit inévitablement se construire la mise en œuvre de toute action publique, qu'elle soit décidée par l'État, le Pays ou les communes pour ce qui concerne leur politique propre.
- A en tirer les conséquences quant à la nécessaire démarche d'économie et de maîtrise des dépenses et à la pertinence de projets modestement dimensionnés
- A rechercher dans le partenariat de l'intercommunalité sous toutes ses formes, les moyens d'économie d'échelle, d'économie de moyens, et de pertinence des politiques municipales.
- A initier une structure de montage de dossiers de financements européens.

5



- A développer le partenariat entre les communes l'Etat et le Pays pour la mise en œuvre des politiques publiques dans les différents domaines de compétence. Quelques exemples pertinents ont été présentés au congrès illustrant une démarche vertueuse et efficace.
- En tant que dépositaires des valeurs et des missions de démocratie de proximité et de compétence en matière de cohésion sociale, affirmons la compétence des communes pour la formation citoyenne dans tous les domaines de la vie sociale et économique (éducation, santé, culture, environnement, compétences municipales...)
- Nous exhortons par ailleurs nos partenaires du Pays et de l'Etat à mettre en œuvre la symbolique de l'action publique reposant sur les trois institutions mise en exergue lors du congrès de Punaauia. Trois institutions jouissant d'une égale légitimité, d'un égal respect et d'une égale responsabilité vis à vis des citoyens.
- Dans cette perspective, nous réitérons dans notre congrès de Teva i Uta les demandes formulées l'an dernier dans les résolutions du congrès de Punaauia.

6



- A renforcer la cohérence de nos analyses, prises de positions et comportements sous l'égide du SPCPF pour défendre les intérêts de toutes les communes en faisant passer au second plan la défense des intérêts de notre propre commune.
 - A nous former sous l'égide du SPCPF et du CGF pour construire une véritable force de proposition face à nos partenaires et dans le souci de l'intérêt général.
 - A considérer la réforme de notre institution communale comme utile, nécessaire et indispensable au développement de nos collectivités.
 - A considérer les ressources humaines communales (élus, agents, partenaires) comme un puissant levier d'amélioration des services publics de proximité.
- Par conséquent ,**
- A mettre en œuvre dès que l'Etat aura publié tous les textes d'application, la Fonction Publique Communale

7



Par la présente résolution, nous exhortons le Pays et l'Etat

Dans le droit fil des Etats Généraux de la Polynésie Française qui ont réalisé en 2009 un diagnostic de l'état du Pays,

- A mettre en œuvre une véritable refondation de notre société sur les bases d'une vision de développement rééquilibré, raisonnable, solidaire, soucieux de l'environnement et capable de rassembler nos concitoyens dans un projet de destin commun fondé sur l'homme comme valeur centrale de toute démarche.
- A mettre en place en partenariat avec le SPC et le CGF un véritable centre de formation des fonctions publiques d'Etat, du Pays et des communes afin de mutualiser les coûts, accroître la cohérence des services, affirmer l'unicité des valeurs du service public.
- A mettre en place dans le cadre d'une modification de la loi statutaire d'une structure consultative par archipel en matière de politiques de développement, de suivi de ces politiques et de participation à l'établissement d'une politique globale de développement du Pays.
- A maintenir à 17% la quote-part des impôts, droits et taxes perçus par le Pays et alimentant le FIP.

8



Par la présente résolution, nous exhortons l'Etat

- A poursuivre l'accompagnement des collectivités Pays et communes, dans la mesure de ses moyens, en prenant en compte la situation particulière de l'espace polynésien
- A repenser la structuration des outils institutionnels mis en place dans le temps et au fil de l'histoire du Pays.
- A moderniser les règles de fonctionnement du CFL pour en faire un véritable outil au service du développement des communes avec une présidence d'un élu communal
- Intégrer au CFL une agence d'ingénierie de projet qui regrouperait les moyens et les compétences de l'Etat et du Pays dans les domaines technique, administratif et financier, compétences qui font cruellement défaut actuellement dans les communes pour mener à bien la réalisation des projets.
- A sécuriser le mode de calcul et de versement du FIP
- Poursuivre l'effort de financement sur le long terme des projets environnementaux.
- A assouplir les règles d'équilibre des budgets annexes.
- A publier les textes d'application pour que le statut FPC soit mis en œuvre au 1er janvier 2012

9



Par la présente résolution, nous exhortons le Pays

- A donner aux communes en partenariat avec l'Etat, les moyens financiers et juridiques pour faire face à leurs missions.

En particulier,

- Le vote urgent par l'Assemblée de Polynésie, en concertation avec le monde communal, d'une loi de pays organisant la fiscalité communale, en cohérence avec la fiscalité du Pays
- En urgence, le relèvement du seuil des marchés publics des communes pour le mettre au même niveau que celui du Pays
- Et à terme la refonte de ce code des marchés publics.

10



Depuis le congrès de Punaauia, les communes ont apporté une contribution décisive pour faire vivre le partenariat nécessaire au changement et à la rigueur des temps présents et à venir.

Les élus municipaux appellent de leurs vœux les deux autres partenaires à se mobiliser à leurs côtés pour mettre en œuvre des solutions concrètes dans l'intérêt de tous les citoyens et à répondre à l'urgence sociale.

11



Mauruuru

12

